



Le budget des honoraires médicaux 2010 : les mutuelles veulent-elles la fin du système conventionnel ?

Comme chaque année, l'INAMI s'est livré à sa grand-messe de confection du budget pour l'année qui va suivre. Après les habituelles discussions en Commission nationale médico-mutualiste, une liste des besoins a été établie tant par les syndicats médicaux que par les mutualités, sans qu'un accord puisse se dégager entre les parties. Les différentes propositions ont donc été transmises au Comité de l'Assurance, seulement en septembre.

1. L'imagerie médicale et la biologie clinique

La crise étant là, et les déficits de l'État s'avérant abyssaux, le gouvernement a décidé, unilatéralement, d'imposer aux secteurs de la biologie clinique et de l'imagerie médicale une économie de 100.000.000 €. Il a adopté une attitude pour le moins équivoque, puisqu'il avait convié les partenaires médico-mutualistes à une longue négociation au sein d'une Task Force censée élaborer des mesures structurelles de maîtrise de l'évolution des dépenses dans ces deux secteurs sans nécessairement devoir réaliser des économies au-delà des différences algébriques. En guise de mesures structurelles, une avalanche de résolutions ont été prises, associées à des économies entre 35 et 50 millions € pour, respectivement, la biologie et l'imagerie médicale. Apparemment, ces montants s'ajouteront aux 100 millions € d'économie que le gouvernement impose.

En tout, il s'agit donc de réaliser 5 % d'économies immédiates, et d'y ajouter 2,5 % d'économies sur le budget dans le courant de l'année 2010.

2. Budget des honoraires médicaux

Alors qu'il n'y a eu qu'une seule réunion, très superficielle, entre médecins et mutuelles, les mutualités ont présenté et fait voter au Comité de l'Assurance une proposition d'objectif budgétaire qui ne nous convient absolument pas. En effet, le budget proposé se décrit comme suit :

Total honoraires médicaux : 6.858.620.000 en prix 2009 + index 63.787.000 = 6.922.407.000 € = budget de départ.

Avec 100 millions d'économies en biologie et radiologie, 52.104.000 € de nouvelles initiatives, et des économies dans la nomenclature (examens neurologiques, aides opératoires et autres domaines de nomenclature) pour un montant de 29.500.000 €, on en arrive à un budget d'honoraires 2010 de 6.845.011.000 €.

3. Catastrophe annoncée

Ce budget est inférieur aux estimations techniques de l'INAMI pour 2010 (hors indexation). L'adoption d'un tel budget implique immédiatement, dès le deuxième trimestre de 2010, l'imposition de mesures de correction automatiques puisque évidemment les prévisions de budget ne seront pas respectées et les dépenses dépasseront les montants autorisés.

En outre, les mutuelles imposent une économie supplémentaire de 2 millions € sur le forfait des médicaments pour malades hospitalisés, de 4,2 millions € en mettant à charge

de l'hôpital une partie des médicaments chapitre IV dans le cas où ils sont prescrits hors remboursement. Ils prévoient aussi de réserver un financement complémentaire pour les travaux de reconditionnement hospitalier (10 millions €) aux seules institutions dans lesquelles les médecins s'obligeront à respecter les tarifs de la convention dans les chambres communes et à deux lits. Cette dernière mesure est particulièrement inique et ne fait qu'élargir une mesure similaire que la Ministre Onkelinx avait prise à la demande des Mutualités chrétiennes, il y a deux ans. Quand on sait que les coûts des travaux de reconditionnement et de modernisation des bâtiments hospitaliers ne sont en principe pas à charge des honoraires (sauf pour ce qui concerne les locaux de consultation et médico-techniques), que seuls les médecins non-conventionnés peuvent demander des suppléments d'honoraires en chambre commune et à deux lits, et encore à condition que le patient ne soit pas protégé par un statut VIPO, BIM ou OMNIO, quand on sait par ailleurs que les mesures résultant de l'accord social 2005-2010 qui augmentent considérablement les salaires du personnel hospitalier, sont de pleine application alors que le B6 du BMF n'a pas été revalorisé au 1^{er} janvier 2009, on verra dans cette mesure une volonté claire de pénaliser les médecins qui usent de leur droit de ne pas souscrire à un accord médico-mutualiste.

4. Chiffon de papier ?

Les mutualités ont donc choisi de discuter avec le gouvernement, sans se

